

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
E-mail : secretariat@barfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-59-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Monsieur Eric BUHOT, président de l'association MusiKenSaire, dans le cadre du festival MusiKenSaire du 28 au 30 août 2026, pour réserver 1 place de stationnement pour un bus Cap Cotentin à destination des festivaliers, Rue Alfred Rossel côté impair, à gauche de la Résidence du Port Quai Henri Chardon 50760 BARFLEUR, le vendredi 28 août 2026 et le samedi 29 août 2026,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera réservé pour 1 bus Cap Cotentin le long du mur Rue Alfred Rossel, côté impair, à gauche de la Résidence du Port, 50760 BARFLEUR le vendredi 28 août 2026 et le samedi 29 août 2026 de 18h jusqu'à 23h afin de permettre le stationnement du bus.

Des barrières seront posées pour réserver cet emplacement.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Madame le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 14 août 2026

Le Maire
Christiane TINCELIN

